

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent 167 117€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

I – OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur). La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi : voir objet social

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par :

- 1°) La crise sanitaire actuelle qui impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :
- Une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
 - Une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
 - Une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (-4.25 % toutes licences confondues) ;
 - La mise en place d'aides significatives aux profits des ligues, CD, clubs en difficulté ;
 - En termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice (160 K€).

2°) La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

3°) Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) ainsi que les ventes du matériel d'activité étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération ont été reclassées en produits d'exploitation en lieu et place de produits exceptionnels.

III - FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre fédération pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

1) Changement de méthode comptable : première application du règlement ANC 2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent. Pour assurer une meilleure lecture, une colonne 2019 retraitée au format 2018-06 a été ajoutée au bilan et au compte de résultat.

2) Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent :

- Au bilan :
 - o Les avances et acomptes sur commandes ont été reclassés en autres créances (201 019 € en 2019)
 - o Les autres réserves ont été reclassées en réserve pour projet de l'entité pour 1 099 160 €
 - o Les agencements des constructions (802 254 €) et les amortissements correspondants (732 854 €) ont été reclassés de la rubrique « Installations techniques, matériel et outillage » à la rubrique « constructions » de l'actif du bilan ;
 - o Les matériels d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) (4 931 955 €) et les amortissements correspondants (4 045 423 €) ont été reclassés de la rubrique « Autres immobilisations corporelles » à la rubrique « Installations techniques, matériel et outillage » de l'actif du bilan ;
- Au compte de résultat :
 - o Les produits comptabilisés dans la rubrique « Production vendue de Biens et Services » ont été comptabilisés dans les rubriques :
 - « Cotisations » pour les licences fédérales (1 633 256 € en 2019)
 - « Ventes de biens et services » pour le solde (1 050 796 € en 2019)
 - o Les produits issus du mécénat pour 136 000 € en 2019 ont été reclassés de la rubrique « Autres produits » à la rubrique « Mécénats »
 - o Les charges issues de la rubrique « Subventions versées » ont été reclassées dans la rubrique « Aides financières » (710 231 € en 2019)
 - o Les ventes du matériel d'activité (149 747 € en 2019) et leurs valeurs nettes comptables (72 € en 2019) ont été reclassées du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation étant une activité normale et courante de la Fédération, dans la rubrique « Autres produits » ;
- Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (152 735 € en 2019) ont été reclassées de produits exceptionnels en produits d'exploitation (rubrique « Autres produits »), étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération.

V - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

a) Tableau de variations des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 609				38 609
Terrains	500 000				500 000
Constructions	1 346 937	74 954		802 254	2 224 144
Installations techniques, matériels et outillages	812 148	681 255	351 893	4 129 701	5 271 211
Autres immobilisations corporelles	5 997 142	58 424	123 333	-4 931 955	1 000 278
Immobilisations en cours	67 049		67 049		0
Autres titres immobilisés	3 816	7 129			10 945
Autres immobilisations financières	2 637				2 637
Total	8 768 338	821 762	542 275	0	9 047 824

Détail des acquisitions et désinvestissements

Travaux siège FFA	74 954
Bateaux et Avirons	548 651
Autres matériels d'activités	132 604
Bateaux et Avirons « Plan matériel réformé » Cessions au bénéfice des structures	351 893
Camion	29 513
Divers matériel informatique	29 910
Mise au rebut matériel informatique	- 114 339
Cession matériel informatique	- 8 994

ANNEXE

Détail des immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts Caisse d'Épargne	16		16
Parts Sport Voyages International	3 800		3 800
Parts Capital Base Temple	7 129		7 129
Dépôts et cautionnements	2 637		2 637

b) Tableau de variations des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Transferts	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 609				38 609
Constructions	775 720	55 697		732 854	1 564 272
Installations techniques, matériels et outillages	742 748	456 109	285 893	3 312 569	4 225 533
Autres immobilisations corporelles	4 896 493	62 121	123 333	-4 045 423	879 858
Total	6 543 571	573 927	409 226	0	6 708 271

ANNEXE

c) Stocks

Les livres « Aviron » sont évalués au coût de fabrication et dépréciés respectivement de 50% et 100% pour ceux parus l'exercice N-1 et l'exercice N-2.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de marchandises	54 382	17 212	37 170
Total	54 382	17 212	37 170

d) Créances clients, usagers et comptes rattachés

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
DETAIL DES CREANCES			
Clients	15 563	15 563	
Autres créances	449 513	449 513	
TOTAL	465 076	465 076	

Détail des autres créances :

Fournisseurs avances et acomptes versés	170 981
Personnel - Avances permanentes	34 300
Tickets restaurants	3 456
Subventions à recevoir	9 225
Subventions d'investissement à recevoir	196 122
Crédit de TVA	25 527
TVA sur Factures non parvenues	302
Elus - Avances permanentes	<u>9 600</u>
	449 513

4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

Fonctionnement	75 283
Licences	<u>8 682</u>
	83 965

ANNEXE

VI - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	1 099 313			-11 321	1 087 992
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 321	11 321			
Situation nette	1 099 313	11 321		-11 321	1 087 992
Subventions d'investissement	352 523		96 122	150 060	298 585
Provisions réglementées					
TOTAL					

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat d'exploitation au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

ANNEXE

Détail des subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Antérieurs au 31/12/2019	651 750	25% à 50%	352 523	148 002	204 521
CNDS + PF 2020	96 122	25% à 50%	0	2 057	94 065
Total	747 873		352 523	150 060	298 585

e) Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	40 000	17 399	19 790			37 609	0
TOTAL							

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, alors même que le projet est terminé, que l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

3. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Personnel	146 375,00	25 873,00	57 982,96	114 265,04
Litige	6 940,00		6 940,00	
Provisions pour risques	153 315,00	25 873,00	64 922,96	114 265,04
Engagement de retraite du personnel (1)	37 128,00	11 739,00		48 867,00
Maif		50 000,00		50 000,00
Provisions pour charges	37 128,00	61 739,00		98 867,00
Stocks	6 647,00	10 565,00		17 212,00
Usagers				
Autres créances		9 600,00		9 600,00
Dépréciations	6 647,00	20 165,00		26 812,00
Total	197 090,00	107 777,00	64 922,96	239 944,04

Dotations / reprises d'exploitation	98 177,00	17 215,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles	9 600,00	47 707,96
Total	107 777,00	64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 64 922,96

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 62 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE), Taux actualisation utilisé pour le calcul de la provision : Taux Bloomberg Zone € AA Long Terme 15 ans.

4. Etat des dettes

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
DETAIL DES DETTES			
Emprunts	142 744	81 290	61 589
Intérêts provisionnés	134	134	
Crédits bancaires à court terme	0	0	
Fournisseurs	313 763	313 763	
Dettes fiscales et sociales	265 577	265 677	
Autres dettes	279 346	279 346	
TOTAL			

L'emprunt restant à rembourser est détaillé comme suit :

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt BNP (05/09/2007)	222 745	80 000	142 744	81 156	61 589	
Intérêts courus sur emprunt BNP	247		134	134		
Total	222 993		142 878	81 290	61 8	

5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance significatifs sont les suivants :

Licences	1 538 403
Fonctionnements	645
	1 539 048

VII - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations, licences, affiliations

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Affiliations Club	110 353	110 160
Licences Club	1 566 092	1 633 256
Total	1 676 44	1 743 416

2. Ventes de prestations

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Partenariat Maif	251 250	260 000
Partenariat CNR	260 000	260 000
Partenariat LACOSTE	48 614	53 965
Participation WRICH INCEPT	28 736	
Partenariat Autres	7 500	
Abonnements revue des entraineurs		33
Rowingboard		1 000
Carnets découvertes	7 242	8 842
Droits Mutations	13 300	14 400
Formations fédérales	49 705	99 129
Pensions athlètes	53 415	89 340
Droits d'engagements sur championnats	101 184	153 981
Autres prestations non soumis	22 107	28 454
Autres prestation soumis à TVA	15 369	1 1045
Participation Frais ports sur ventes	1 681	1 743
Redevances sur ventes	1 983	6 460
Total	862 085	978 452

3. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 081 100	3 057 000
CNDS		163 000
Conseil Régional IDF	105 000	45 000
Mairie de Paris	15 000	
INSEP recherche	32 000	
Région ARA (Rhône Alpes)		12 300
CROS IDF		30 000
CNOSF		13 000
Caisse Epargne IDF		1 000
Total	3 233 100	3 321 300

4. Mécénat

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Mécénat CNR	100 000	100 000
Mécénat VNF	30 000	30 000
Mécénat INCEPT		6 000
Total	130 000	136 000

5. Autres produits

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Produits divers de gestion courante	69 188	24 763
Produits ventes matériel d'activité	190 328	149 747
Transfert de charges	66 724	95 754
Total	326 240	270 264

6. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Aides exceptionnelles Athlètes	10 000	
Aides aux clubs	288 865	103 078
Aides « moteurs Yamaha »	9 800	10 400
Aides « Rowingboard »		1 000
Aides « coques sécurité »	3 573	4 404
Aides aux Ligues et CD	577 883	508 505
Primes à la performance	3 000	10 500
Total	893 122	637 887

7. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	128 335,84	90 751,90	7 085,21	30 498,73
Salaires	984 633,61	696 277,61	54 360,00	233 996,00
Charges sociales	430 792,94	304 632,58	23 783,37	102 376,99
Total	1 543 762,39	1 091 662,09	85 228,58	366 871,72

8. Produits exceptionnels

Divers	30
Produits de cessions des éléments d'actifs (autres que matériels d'activité)	<u>1 000</u>
	1 030

9. Charges exceptionnelles

Néant

VIII - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	2	2	2
Employés	16	15	17	16
Ouvriers	1	1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Encadrement médical	1	1	1	1
Total	20	19	21	20

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres Techniques mis à disposition	41	41	41	41

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, à savoir le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de la Fédération.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restants dus :

Standard téléphonique (1 329 € x 4T)	5 316
3 Photocopieurs (4 509 € x 13T)	58 611
Location Serveur Incaro (3 880 € x 12T)	46 557
Maintenance Serveur Incaro (2 389 € x 12T)	28 665
Maintenance 3 Photocopieurs (1 338 € x 13T)	17 388
	156 537

4. Autres engagements hors bilan

Privilège de prêteur de deniers (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €
Subr/Privilège vendeur immeuble (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €

5. Contributions volontaires en nature

Les heures des bénévoles (hors élus) et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil ne sont pas valorisés pour cet exercice comptable (non significatif)